

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 juillet 2017 à 19h30

Étaient présents : DELFORGE M. - NICOLATS G. - PACCOU A. - MENDEL C. - EVRARD P.
– LUCHET S. – LEVISSE P. - BECK B.

Absents excusés : BAUDENS G. – ALLAN H. - DEKEISTER C. - ENVAIN V. - LOONIS S. –
DRIEUX D. – DEWYNTER K.

BECK Béatrice est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- SIECF : statuts - compétence gaz et électricité
- CCHF : statuts - compétence réseau de chaleur – véhicule électrique
- Projet terrain chemin de la Pâture
- Compétence garderie – cantine
- Décision modificative : remboursement concession
- Point budget
- Retour des commissions
- Divers

- Approbation du compte rendu du dernier conseil

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, le Président donne lecture du compte rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

- SIECF : statuts - compétence gaz et électricité

Le maire fait lecture du courrier concernant tout d'abord la modification des statuts du SIECF et ensuite le transfert de compétence avec la possibilité d'adhérer aux compétences optionnelles IRVE (bornes de recharge pour véhicules électriques) et / bornes GNV et bio GNV. En ce qui concerne la compétence « réseau de chaleur d'intérêt communautaire », elle est du ressort de la CCHF. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la modification statutaire du SIECF, à compter du 01 janvier 2018, selon les statuts annexés à la présente délibération.

- CCHF : statuts - compétence réseau de chaleur – véhicule électrique

Le maire fait lecture du courrier concernant la prise de compétence « réseau de chaleur » qui révèle un caractère structurant et incontournable pour le développement de futurs projets

d'envergures sur le territoire, notamment le lien avec la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), à l'exemple du développement de la zone d'activités de Wormhout avec l'accueil de la future piscine, etc... Aussi après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de transférer la compétence « Création, Aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid d'intérêt communautaire » à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

Le maire informe que la CCHF a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques pour les communes et la CCHF éligibles à la subvention TEPCV2017 (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte). Le conseil municipal décide d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au groupement et à signer la convention de groupement de commandes pour lequel la CCHF est désignée Coordonnateur et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer les marchés et/ou contrats passés (ou marchés subséquents) sur le fondement de ladite convention ainsi que tous les actes administratifs qui en découleront, de s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que, du fait de l'achat d'un véhicule électrique, le fourgon diesel actuel sera ferraillé, ce qui permettra d'obtenir une subvention complémentaire au bonus écologique. Toutefois en cas de besoin, un projet de convention de prêt de l'utilitaire communal entre la Commune de Nieurlet et la commune de Lederzeele a été élaboré. Cette convention porte sur la mise à disposition de l'utilitaire de la commune de Nieurlet pour les besoins ponctuels de la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

- **Projet terrain chemin de la Pâture**

Le maire informe que la société SCOT'IMMO représentée par monsieur LANSCOTTE Joël a confirmé sa proposition d'achat au prix de 115000€ pour le terrain situé chemin de la Pâture. Un projet de 15 parcelles a été réalisé et une pré-commercialisation des terrains est gérée par l'agence IMMOUEST représentée par monsieur ANDRE Willy.

- **Compétence garderie – cantine**

Le maire signale aux membres du conseil municipal que la commune à compter du 01/09/2017 gèrera le périscolaire. Un règlement de périscolaire accompagné d'un barème a été élaboré, il donne lecture de ce document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce document et fixe comme tarifs à compter du 01/09/2017 :

BAREME SELON QF	0 à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à ...
TARIFS LEDERZEELAIS	1.25€	1.30€	1.35€	1.40€	1.45€
TARIFS EXTERIEURS	1.45€	1.50€	1.55€	1.60€	1.65€

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune à compter du 01/09/2017 gèrera la cantine. Un règlement de cantine ainsi que les tarifs ont été élaborés, il donne lecture

de ce document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce document et fixe comme tarifs à compter du 01/09/2017 :

	Tarifs cantine
Enfants Lederzeelois	2.95€
Enfants Extérieurs	3.45€
Personnel communal	3.15€

La commune reconduira la convention avec API restauration pour la livraison des repas. Pour encaisser les produits des réservations de cantine, de l'accueil périscolaire et extrascolaire, il est nécessaire de mettre en place une régie de recettes pour des modes de recouvrement (en espèces ou chèques), madame Delphine PARENT est nommée régisseur titulaire, Mmes LEURS Sabine et DEVALCKENAERE Nathalie sont nommées régisseurs suppléants. Le régisseur titulaire est assujéti à un cautionnement (300€) et percevra une indemnité de responsabilité (110€) d'après la réglementation en vigueur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de cette régie, pour la sécurité un petit coffre-fort sera acheté.

- **Décision modificative : remboursement concession**

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par M. le maire dont l'orientation se résume ainsi : ajustement pour effectuer le remboursement de la concession;

Vu l'avis favorable du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 portant sur divers virements comme décrits ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
022 Dépenses imprévues fonct.	30000.00€	-50.00€	29950.00€
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00€	+50.00€	50.00€

- **Point budget**

Le maire fait lecture du bilan à fin juin des dépenses et recettes au niveau de l'investissement et du fonctionnement de la commune. Les dépenses de fonctionnement représentent 38% du budget prévu (il manque les factures d'électricité du 1^{er} semestre), les recettes sont en phase avec les prévisions (42%). Concernant l'investissement, les dépenses se montent à 25% des prévisions, les recettes s'élèvent à 7% des prévisions (pas encore reçu le remboursement de la TVA +vente du terrain).

- **Retour de commissions**

- **URBANISME** : Le maire fait le bilan de la réunion du 16/06/2017 avec monsieur Arnaud FIXARD pour le PLUi : orientations (urbanisation du côté de la boucherie Hannotel et du côté de la rue du Chemin Vert).

- **CONSEIL ECOLE** : Le maire informe les conseillers municipaux de la parution du décret relatif à l'aménagement des rythmes scolaires. Le conseil municipal se prononce favorablement

au passage à la semaine de 4 jours pour la classe de maternelle et les classes de primaire de Lederzeele :

LUNDI	09H-12H	13H30-16H30
MARDI	09H-12H	13H30-16H30
JEUDI	09H-12H	13H30-16H30
VENDREDI	09H-12H	13H30-16H30

Le maire propose de créer un accueil extrascolaire le mercredi matin de 07h30 à 12h avec les tarifs suivants :

QF	0 à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 900	901 et +
Lederzeele (7h30/9h00)	1,25	1,30	1,35	1,40	1,45
Extérieurs (7h30/9h00)	1,45	1,50	1,55	1,60	1,65
Lederzeele (9h00/12h00)	3,60	3,75	3,90	4,05	4,20
Extérieurs (9h00/12h00)	4,10	4,25	4,40	4,55	4,70
Lederzeele (7h30/12h00)	4,85	5,05	5,25	5,45	5,65
Extérieurs (7h30/12h00)	5,55	5,75	5,95	6,15	6,35

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Bilan à la rentrée 2017/2018 : 38 enfants pressentis pour les maternelles, proposition de mettre en renfort 1 ATSEM le matin.

Prochain conseil d'école : mardi 04.07.2017 à 15h15

- VOIRIE : Annie PACCOU fait un point sur l'enveloppe voirie de la CCHF. Elle informe les conseillers que les communes de Lederzeele et Broxeele ont été oubliées pour le fauchage des accotements, la CCHF a fait le nécessaire, le fauchage s'est effectué la semaine 27.
- CCHF : le maire fait lecture du courrier invitant à désigner le référent communal pour le concours des paysages fleuris de la CCHF, Hubert ALLAN est désigné.

• DIVERS

- Le maire informe les conseillers que la course des Géants traversera la commune le 27 août 2017. Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur cette épreuve.

- La prochaine réunion de CM est fixée au lundi 18.09.2017 à 19h30, réunion d'adjoints le 11.09.2017 à 18h.

Un tour de table est effectué, Christian MENDEL fait état de sa réunion SIROM, il a fait part du projet de construire une plateforme en « dur » de stockage des végétaux. Après discussion, les élus sont d'accord à l'unanimité pour lancer une étude afin de réaliser cette plateforme de stockage en remplacement de la benne à végétaux. Gilles NICOLATS signale qu'il faudra effectuer une commande de panneau « cédez le passage » + marquage au sol auprès de la CCHF pour le Chemin du Pont des Planches.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h00.